

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

7.7134
Objet

Répartition des fonds
scolaires 1976/77

DATE DE CONVOCATION

4 novembre 1977

DATE D'AFFICHAGE

4 Novembre 1977

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 25
Nombre de votants 27

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix sept*
le *dix Novembre* à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur TÉTARD

Etaient présents : MM. TÉTARD, Melle FOUCHÉ, MM. DUFOUR, BUJARD,
LACHAUD, LIS, BOUCHET, COLLE, VIAUD, NAULIN, POUMAILLOUX, PAPEAU,
MONTRON, FABER, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BRÔTREAU, BERLAND, DUFELL,
TAP, POUGET, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABA

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOUTET par M. le Maire
MAURELLET par M. PELLETIER

Absents : MM.

M. Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Par lettre du 2 septembre 1977, M. le Préfet a fait
connaître que le montant des fonds scolaires, attribués à la
Commune au titre de l'année scolaire 1976/77, s'élevait à 21 600 FR,
dont 8 240 FR pour l'enseignement maternel et 13 360 FR pour
l'enseignement élémentaire .

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les programmes d'emploi présentés par les Chefs
d'établissements concernés ,

DECIDE :

- d'accepter la répartition suivante:

1/ Première urgence (réparations aux bâtiments scolaires-)

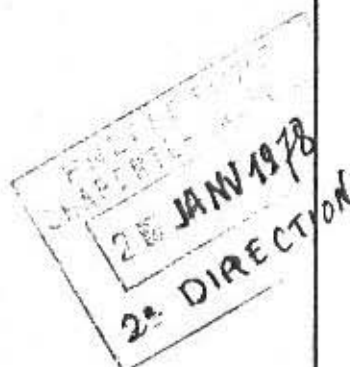
- Ecole maternelle LA CLAIRIERE

réparation et remplacement du revêtement
de sol de l'une des classes 1 236 FR,00

- Ecole élémentaire Jules FERRY

réparation d'un mur de clôture de l'école .. 2 004 FR,00

TOTAL 3 240 FR,00



REPORT 3 240 FR,00

2/ Deuxième urgence : (Acquisition et renouvellement
de matériel d'enseignement et de mobilier scolaire)

- Ecoles maternelles 824 élèves x 8,50 7 004,FR,00
- Ecoles élémentaires 1 336 élèves x 8,50 11 356 FR, 00

18 360 FR,00

TOTAL GENERAL correspondant au crédit alloué

21 600 FR,00

- d'inscrire la recette correspondante au CHAP. 943 - ART. 7373 du Budget 1977
sous la rubrique " Participation du fonds de scolarité " .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance

Le Maire ,



Guy TETARD

10138
A. M. C.

PREFECTURE
de la
CHARENTE-MARITIME

Direction des Finances et
des Collectivités Locales

3ème Bureau

Fonds Scolaires
Année 1976 - 1977

10 MARS 1978

Commune de : ROYAN (17205)

Arrondissement administratif : ROCHEFORT

Canton : ROYAN

Arrondissement financier : Rochefort

Perception : ROYAN

Enseignement préscolaire

PROGRAMME D'EMPLOI

Montant de la dotation :
8.240,00

(Décret n° 65.335 du 30 avril 1965)
(DCH du 10 NOV. 1977)

Nature des besoins	Crédit envisagé
<u>ORDRE DE PRIORITE DE L'UTILISATION</u>	
1°) <u>Construction et réparation des bâtiments scolaires</u>	
Ecole maternelle LA CLAIRIÈRE = réparation et remplacement du revêtement de sol d'une des classes (Gezflex)	1.236,00
°) <u>Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire (824 élèves x 8,50)</u>	
- Ecole matern. LA CLAIRIÈRE = 140 élèves x 8,50	= 1.190,00
- Ecole matern. Louis BOUCHET = 169 élèves x 8,50	= 1.436,50
- Ecole matern. MAINE-GEOFFROY = 140 élèves x 8,50	= 1.190,00
- Ecole matern. Jules FERRY = 204 élèves x 8,50	= 1.734,00
- Ecole matern. L'YEUSE = 171 élèves x 8,50	= 1.453,50
Total : 7.004,00 F	
<u>Total Général à reporter = 8.240,00 F</u> .../...	

Report..

8.240,00

3°) Service des annuités d'emprunts contractés avant le 1er octobre 1965
(indiquer date et montant de l'emprunt)

4°) Achat de livres et de fournitures scolaires

5°) Equipement d'éducation physique et sportive annexés aux établissements scolaires

TOTAL GENERAL 8.240,00

FAIT A ROYAN le 10 NOVEMBRE 1977

LE MAIRE,

Avis de M. l'Inspecteur d'Enseignement Primaire :

non fees faits



G. TETARD

Approuvé conformément à la délibération de la Commission Départementale en te du

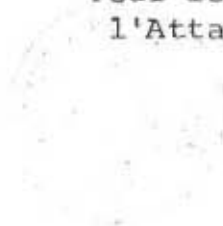
Avis de M. l'Inspecteur d'Académie :

LA ROCHELLE, le 7 MARS 1978

LE PREFET,

Pour le Préfet et par autorisation l'Attaché, Chef du 3ème Bureau,

[Handwritten signature]



P. BERGONNIER

PREFECTURE
de la
CHARENTE-MARITIME

Direction des Finances et
des Collectivités Locales

3ème Bureau

Fonds Scolaires
Année 1976 - 1977

1er degré

Montant de la dotation :
13.360,00 F

Commune de : ROYAN - 17205

Arrondissement administratif : ROCHEFOU

Canton : ROYAN

Arrondissement financier : Rochefou

Perception : ROYAN

PROGRAMME D'EMPLOI

(Décret n° 65-335 du 30 avril 1965)

(DCM du 10 NOV. 1977)

Nature des besoins

Crédit
envisagé

ORDRE DE PRIORITE DE L'UTILISATION

1°) Construction et réparation des bâtiments scolaires

Ecole élément. J. FERRY : réparation d'un mur de
clôture de l'école

2.004,00

2°) Acquisition et renouvellement du matériel collectif
d'enseignement et du mobilier scolaire (7336 élèves x 8,50 -)

- Ecole élément. PELLETAN mixte : 192 élèves x 8,50	=	1.632,00
- Ecole élément. La CLAIRIÈRE M II : 179 élèves x 8,50	=	1.521,50
- Ecole élément. La CLAIRIÈRE M I : 146 élèves x 8,50	=	1.241,00
- Ecole élément. J. FERRY mixte : 179 élèves x 8,50	=	1.521,50
- Ecole élément. M. GEOFFROY garç. : 87 élèves x 8,50	=	739,50
- Ecole élément. M. GEOFFROY filles : 87 élèves x 8,50	=	739,50
- Ecole élément. L. BOUCHET M II : 169 élèves x 8,50	=	1.436,50
- Ecole élément. L. BOUCHET M I : 172 élèves x 8,50	=	1.462,00
- Ecole élément. FAUPIGNÉ mixte : 125 élèves x 8,50	=	1.062,50
Total	=	11.356,00

Total Général à reporter = 13.360,00

Report..

13.360,00

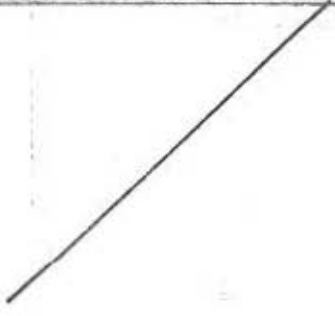
3°) Service des annuités d'emprunts contractés avant le 1er octobre 1965
(indiquer date et montant de l'emprunt)



4°) Achat de livres et de fournitures scolaires



5°) Equipements d'éducation physique et sportive annexés aux établissements scolaires



TOTAL GENERAL.

13.360,00 f

FAIT A Royan le 10 NOV. 1977

Avis de M. l'Inspecteur d'Enseignement Primaire :

Favorable L'Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale

Wander

Avis de M. l'Inspecteur d'Académie



LE MAIRE,

G. TÉTARD

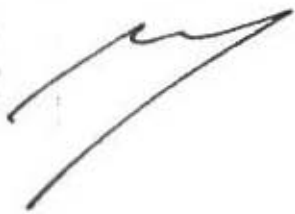
Approuvé conformément à la délibération de la Commission départementale en date du

11 FEV. 1977

LA ROCHELLE, le 7 MARS 1978

LE PREFET,

Pour le Préfet et par autorisation l'attaché, Chef du 3^e Bureau,



F. BRUGÈRE